

RÉUNION RÉGIONALE CANADIENNE

Rencontres par Zoom

Du 5 mai au 25 août 2021

Table des matières

Participant(e)s	3
1. Partage sur la vie des communautés	3
2. Avenir de la Région Canadienne	4-5
3. Situation de nos maisons de moniales.....	5-7
4. Approbation des nouveaux liens de filiation	8-9
5. L'élection de l'Abbé Général	9
6. Autres points	9
7. La prochaine réunion régionale	10
Votes (texte français)	11
Votes (texte anglais).....	12
Votes (texte espagnol)	13

En raison de la pandémie et des restrictions gouvernementales, la réunion régionale canadienne n'a pu se tenir en présentiel cette année. Les supérieur(e)s ont donc tenu 5 rencontres par Zoom, entre le 5 mai et le 25 août 2021, au cours desquelles ils/elles ont échangé sur divers points, résumés dans ce rapport.

Participant(e)s aux rencontres :

Mère Alfreda	Assomption
Dom André	Val Notre-Dame
Dom Clément, président	Mistassini
Dom Innocent	Calvaire
Mère Marie	Bon Conseil
F. Sylvain, secrétaire	Val Notre-Dame

À la suite d'un AVC survenu au début de juin, Mère Alfreda a dû être hospitalisée et n'a pu participer qu'aux deux premières rencontres. Les supérieur(e)s de la Région et leur communauté ont assuré Mère Alfreda et les Sœurs de l'Assomption de leur prière et de leur soutien fraternel dans cette épreuve.

Avant chaque rencontre, Dom Clément, président de la Région, a fait parvenir un ordre du jour à chaque participant(e), et F. Sylvain a rédigé un rapport pour chacune de ces réunions. Ce rapport-ci en fait la synthèse.

En vue de cette réunion régionale, avant la première rencontre, Dom André a fait parvenir un texte aux supérieur(e)s de la Région dans lequel il soulève quatre points : l'avenir de la Région Canadienne; l'élection de l'Abbé Général et de son Conseil; la situation de nos maisons de moniales; l'avenir de chaque communauté, en grande fragilité. Ce texte a servi de point de départ aux échanges qui ont suivi.

1. Partage sur la vie des communautés.

Lors de la première rencontre par Zoom, chacun des supérieur(e) a présenté la situation de sa communauté et a répondu aux questions des participant(e)s. Par la suite, au début de chaque nouvelle rencontre, les supérieur(e)s ont donné des nouvelles récentes sur leur communauté : nouvelles des frères/sœurs, projets en cours, événements prévus, etc.

2. Avenir de la Région Canadienne.

Suite à la fermeture du monastère des Prairies, en octobre 2020, la Région Canadienne ne compte plus que cinq monastères, presque tous en situation de grande fragilité. Ce petit nombre ne permet pas la richesse des échanges et la stimulation qu'offre un grand nombre de participant(e)s lors des réunions régionales et interroge sur la pertinence d'avoir un(e) représentant(e) auprès de la Commission Centrale (ou l'envoi d'un(e) délégué(e) au Chapitre Général). La question se pose donc, pour les supérieur(e)s, de l'avenir de la Région en tant que telle.

Deux options sont envisagées : 1) que chaque communauté se joigne à une Région de son choix; 2) que les monastères canadiens deviennent une sous-région. La situation de grande fragilité de nos maisons ne favorise pas la première option. Il ne semble pas opportun pour une communauté d'entreprendre une démarche d'intégration dans une nouvelle Région si elle doit cesser d'exister dans un avenir plus ou moins rapproché. Les supérieurs optent donc pour la seconde option, celle de devenir une sous-région, intégrée à une autre Région de l'Ordre (à condition, bien entendu, qu'une autre Région accepte de nous accueillir en tant que sous-région). Exister en tant que sous-région permettrait aux supérieur(e)s de poursuivre la dynamique de soutien et d'entraide mutuelle qui existe déjà entre eux. Il ne s'agit pas ici d'un précédent, puisqu'il y a quelques années, la Région Italienne a existé en tant que sous-région de la Région Espagnole.

Les modalités concrètes de rattachement à une autre Région seront à préciser avec la Région qui acceptera de nous accueillir en tant que sous-région. Il nous semblerait intéressant qu'un(e) des supérieur(e)s représentant la sous-région participe aux réunions régionales de la Région, de même qu'un(e) représentant(e) de la Région participe aux rencontres des supérieur(e)s de la sous-région (qui assumerait alors les frais de déplacements). De plus, la Région représenterait les monastères de la sous-région à la Commission Centrale.

Chacune des cinq communautés canadiennes a par la suite été consultée, et toutes se sont montrées favorables au fait de devenir une sous-région. Bien que la Région Canadienne soit officiellement bilingue (français et anglais), presque toutes fonctionnent en français dans la vie courante et/ou dans la liturgie. La grande majorité des moines et moniales ont souhaité être rattachés à une région francophone. Les communications avec une région totalement ou partiellement francophone en seraient facilitées et nous éviterait de devoir traduire les documents produits par la Région d'accueil. Quelques Régions ont été considérées. Finalement nous avons contacté la Région CNE. Les supérieur(e)s se sont montrés favorables à nous accueillir comme sous-région, mais ils devront consulter leurs propres communautés et pousser leur réflexion plus loin.

Dans l'intervalle, la situation précaire de la communauté des Sœurs du Bon Conseil a conduit celles-ci à voter leur suppression. Cette suppression ne deviendra effective

qu'avec l'accord de l'Abbé Général et de son Conseil, et celui de la congrégation romaine. Cette décision donne plus de pertinence à notre démarche de devenir sous-région, et un vote est pris en ce sens pour être présenté à la prochaine Commission Centrale.

Ce statut de sous-région, s'il est accepté par l'Ordre, nous l'envisageons comme une mesure transitoire et serait *ad experimentum* jusqu'au Chapitre Général de 2025. À ce moment-là, nous aurons une vision plus claire de la situation de chacune des communautés. De plus, quatre des supérieurs actuels auront atteint l'âge de présenter leur démission.

VOTE 1

- 1) Considérant que la Région Canadienne est celle comptant le moins de maisons.
- 2) Considérant que la communauté des Prairies vient d'être supprimée, que la communauté des Sœurs du Bon Conseil a voté sa suppression, et que d'autres maisons sont dans une situation très fragile.

Nous proposons que la Région Canadienne devienne une sous-région sous la supervision d'une autre Région de l'Ordre. Cette autre Région représenterait la sous-région à la Commission Centrale. Cette structure serait en vigueur jusqu'au Chapitre Général de 2025.

OUI 4 NON 0 ABSTENTION 0

N.B. Mère Alfreda, hospitalisée à la suite d'un AVC, n'a pu participer à cette rencontre et à ce vote. Sa communauté avait toutefois donné son accord pour que la Région Canadienne devienne une sous-région.

3. Situation de nos maisons de moniales.

La grande fragilité de nos communautés se vérifie en particulier pour nos deux maisons de moniales, les Sœurs de l'Assomption et celles du Bon Conseil.

L'Assomption

Les Sœurs de l'Assomption ont intégré leur nouveau petit monastère, construit sur leur propriété, depuis un peu plus d'un an. Elles sont six à y habiter. La plus ancienne est dans une infirmerie d'une communauté religieuse de vie apostolique. L'âge moyen de la

communauté est 76,8 et l'âge médian 74. Elles habitent à proximité de l'abbaye du Calvaire, qui est leur maison-mère, et ce sont les moines qui assurent l'eucharistie quotidienne, dans la mesure du possible.

Au début de juin, Mère Alfreda, abbesse de la communauté, a fait un AVC et a été hospitalisée. Elle a par la suite été transférée dans l'infirmierie d'une communauté religieuse, où elle réside encore actuellement. Pour le moment, elle n'a pas récupéré toutes ses facultés et ne sait si elle pourra reprendre sa charge d'abbesse. Dom Innocent, supérieur *ad nutum* de la communauté du Calvaire et Père Immédiat, assure le suivi auprès des sœurs de la communauté, qui s'interrogent sur leur avenir. Mère Alfreda aura 75 ans en mars 2022 et devra alors présenter sa démission.

Bon Conseil

Depuis quatre ans les Sœurs du Bon-Conseil occupent un espace de vie dans le monastère St-Augustin, transformé par la communauté des Augustines en centre intercommunautaire. Suite aux décès de deux sœurs au cours des deux dernières années, elles sont maintenant 10 en communauté : quatre à l'étage et six à l'infirmierie. Leur moyenne d'âge est de 87 ans, et l'âge médian 86. Après avoir été abbesse de 1989 à 2020, Mère Marie a été nommée supérieure *ad nutum* par Dom André, abbé du Val Notre-Dame et Père Immédiat. En raison de leur âge avancé et de leur état de santé, la plupart des sœurs ne peuvent circuler hors de leur espace de vie.

Questionnement

Les deux communautés de moniales de notre Région sont à bonne distance l'une de l'autre (à 14 heures de route en voiture). Elles sont aussi éloignées géographiquement d'autres communautés de moniales, situées aux États-Unis ou en Europe, et avec lesquelles elles n'ont que peu ou pas de lien. Aussi la question se pose pour nos moniales canadiennes : advenant la suppression de l'une ou l'autre communauté, à quelle communauté de moniales les sœurs qui restent vont-elles se rattacher ? La solution la plus simple à cette situation serait que les moniales puissent être prises en charge par leur maison-mère, c'est-à-dire par les communautés de moines qui vivent à proximité, et demeurent sous la sollicitude pastorale de leur Père Immédiat. Pour cela, nous n'aurions qu'à modifier le statut sur le Père Immédiat, pour y inclure cette possibilité : la prise en charge, au plan spirituel et au plan matériel, des moniales qui restent suite à la suppression de leur communauté (sans pour autant que ces moniales deviennent membres de la communauté des moines), si elles en font la demande expresse (il ne s'agit pas de leur imposer cette solution, mais de répondre à leurs besoins). Il s'agirait là d'une

nouvelle structure, pour répondre de la façon la plus simple à des situations concrètes que la vie nous présente.

Dom André a consulté Sr Eleanor (de la communauté de Glencairn), membre de la commission de droit, ainsi que Mère Danièle (Maison Généralice), pour avoir un éclairage sur cette question. Selon le droit actuel de l'Ordre et celui de l'Église, les moniales qui restent suite à la suppression de leur communauté doivent être rattachées à une communauté de moniales, peu importe où elle se trouve. Il s'agit là d'une *fiction juridique* puisque les moniales en question deviennent membres de la communauté de moniales sur les registres, mais continuent de vivre dans un lieu autre, parfois à des kilomètres de distance ! Mais il s'agit une fiction juridique à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, selon le droit actuel.

Suppression de la communauté du Bon Conseil

Profitant du fait que ses sœurs, malgré leur âge avancé, sont pleinement conscientes de la situation de la communauté et encore capables de prendre des décisions, Mère Marie a entamé le processus de suppression de la communauté au cours du mois de juillet. La première étape a été de prendre contact avec Mère Michèle, abbesse de Bonneval (en France), leur maison fondatrice, pour lui demander si sa communauté accepterait leur « adoption » ou plutôt « réunion canonique ». Ce que la communauté de Bonneval a accepté à l'unanimité et avec joie. L'entente est que les sœurs du Bon Conseil deviendront membres de Bonneval après la suppression de la communauté, mais sans obligations les unes envers les autres. C'est en effet la communauté du Val Notre-Dame qui veillera au bien-être des sœurs du Bon Conseil, tant au plan matériel que spirituel, en raison de la proximité géographique et du lien de filiation qui existe entre les deux communautés depuis la fondation du Bon Conseil.

Le 16 juillet, les sœurs du Bon Conseil ont voté à l'unanimité la suppression de leur communauté, en présence de Dom André, Père Immédiat. Leur décision a été appuyée par le cardinal Lacroix, archevêque de Québec, diocèse où les sœurs résident, ainsi que par les supérieur(e)s de la Région Canadienne. Dom André a ensuite fait la Visite Régulière de la communauté du 2 au 6 août, où il a trouvé des sœurs heureuses, dégagées et sereines quant à leur présent et à leur avenir. Il a fait parvenir les documents à l'Abbé Général, qui pourra approuver, avec son Conseil, les décisions prises, et décréter la suppression de la communauté dans l'Ordre.

4. Approbation des nouveaux liens de filiation.

Lors du dernier Chapitre Général, une commission *ad hoc* a été formée pour aider à répondre aux besoins des communautés dont la maison-mère n'était pas, ou n'étais plus en mesure d'assumer son rôle. Les propositions faites et les solutions trouvées n'étaient pas permanentes, mais *ad experimentum* jusqu'au prochain Chapitre Général. Depuis lors, à la suite de la Commission Centrale de 2019, la Maison Généralice a demandé aux communautés impliquées de faire parvenir un compte-rendu de leur expérience à l'Abbé Général et à son Conseil. Certaines communautés, satisfaites de leur nouveau lien de paternité/ filiation, souhaitent le rendre permanent. L'Abbé Général a déjà approuvé ce nouveau lien de paternité/filiation pour certaines maisons, mais pas pour toutes. Il est souhaité que, dans la mesure du possible, ce travail soit fait avant le prochain Chapitre Général, afin d'alléger celui-ci, dont le programme sera certainement chargé du fait de son report en raison de la pandémie. Il est également souhaité que ces approbations, de même que d'autres informations importantes – telles la fermeture de maisons – soient rendues publiques sur le site de l'Ordre, pour que toutes les communautés puissent en prendre connaissance directement, et non par des sources indirectes.

Suite à ces échanges sur ce sujet, les deux votes suivants ont été pris :

VOTE 2

Considérant qu'un sondage sur l'expérience de nouvelles filiations faisant suite au CG de 2017 a été demandé par la Commission Centrale de 2019. Dans le but d'alléger le programme du prochain CG :

Nous recommandons que l'Abbé Général et son Conseil approuvent, avant le CG de 2022, les nouvelles filiations des monastères concernés qui auraient exprimé le désir de rendre permanent ce nouveau lien de filiation.

OUI 4 NON 0 ABSTENTION 0

VOTE 3

Nous demandons que la Maison Généralice fasse connaître les approbations des nouvelles filiations sur le site de l'Ordre.

OUI 4 NON 0 ABSTENTION 0

N.B. De même que pour le Vote 1, Mère Alfreda était absente au moment de cette rencontre et de ces votes. Elle avait toutefois manifesté son accord avec ces propositions lors d'une rencontre préalable.

5. L'élection du prochain Abbé Général.

À quel moment doit-on procéder à l'élection du nouvel Abbé Général ? Doit-on s'en tenir à la date traditionnelle du 8 septembre, au début du Chapitre ?

Puisque cela fera cinq ans depuis le dernier Chapitre Général, il y aura beaucoup de nouveaux abbés, abbesses et autres supérieurs(e)s : plus d'un tiers, peut-être près de la moitié, participeront pour la première fois à un Chapitre Général. Or ceux-ci ne connaissent pas les candidats potentiels, et cela ne permettra peut-être pas un vote éclairé. On peut suggérer de reporter l'élection à la mi-temps du Chapitre ou plus tard encore. L'inconvénient, alors, est que le Chapitre se déroulera sous la gouverne de l'Abbé Général actuel, en fin de mandat, et ne pourra bénéficier de l'apport novateur du nouvel Abbé Général, comme ce serait le cas si l'élection avait lieu en début de Chapitre. Dans les deux cas, il y a des avantages et des inconvénients.

Avant l'élection de Dom Bernardo, les communautés des diverses Régions de l'Ordre avaient dressé un portrait de l'Abbé Général souhaité. C'était plutôt un idéal auquel nul abbé ne pouvait correspondre. Mais peut-être que les Régions pourraient faire circuler de l'information sur des candidats potentiels, sans toutefois proposer des noms, pour aider les membres du prochain Chapitre Général à se faire une idée et voter de façon plus éclairée.

6. Autres points.

Dans le cadre de la formation permanente, Dom Innocent attire l'attention des supérieur(e)s sur la récente mise à jour du livre six du Code de Droit Canonique par le pape François, livre qui porte sur les sanctions dans l'Église. Dans le contexte des abus sexuels et des scandales financiers, cette mise à jour est importante.

À Mistassini, Dom Clément a révisé le protocole à suivre en cas d'allégation d'abus sexuel par un moine, mis au point par sa communauté il y a quelques années, suite à des échanges avec des représentants du diocèse. Il en a fait parvenir une copie à Dom André.

7. Prochaine réunion régionale.

La prochaine réunion régionale, que l'on souhaite pouvoir tenir en présentiel, devrait avoir lieu à l'Abbaye du Calvaire – où elle devait se dérouler, s'il n'y avait eu les restrictions dues à la pandémie; les dates n'ont toutefois pas été fixées. Dom Clément représentera la Région à la prochaine Commission Centrale, en novembre.

VOTES

N.B. Mère Alfreda, hospitalisée à la suite d'un AVC, n'a pu participer aux rencontres lorsque les supérieur(e)s ont pris ces votes. Sa communauté avait toutefois donné son accord pour que la Région Canadienne devienne une sous-région, et elle-même avait manifesté son accord lors des propositions en ce qui regarde l'approbation des filiations.

VOTE 1

- 1) Considérant que la Région Canadienne est celle comptant le moins de maisons.
- 2) Considérant que la communauté des Prairies vient d'être supprimée, que la communauté des Sœurs du Bon Conseil a voté sa suppression, et que d'autres maisons sont dans une situation très fragile.

Nous proposons que la Région Canadienne devienne une sous-région sous la supervision d'une autre Région de l'Ordre. Cette autre Région représenterait la sous-région à la Commission Centrale. Cette structure serait en vigueur jusqu'au Chapitre Général de 2025.

OUI 4 NON 0 ABSTENTION 0

VOTE 2

Considérant qu'un sondage sur l'expérience de nouvelles filiations faisant suite au CG de 2017 a été demandé par la Commission Centrale de 2019. Dans le but d'alléger le programme du prochain CG :

Nous recommandons que l'Abbé Général et son Conseil approuvent, avant le CG de 2022, les nouvelles filiations des monastères concernés qui auraient exprimé le désir de rendre permanent ce nouveau lien de filiation.

OUI 4 NON 0 ABSTENTION 0

VOTE 3

Nous demandons que la Maison Généralice fasse connaître les approbations des nouvelles filiations sur le site de l'Ordre.

OUI 4 NON 0 ABSTENTION 0

VOTES

VOTE 1

- 1) Given that the Canadian Region is the region with the least number of houses.
- 2) Given also that the community of Prairies has just been suppressed, that the Sisters' community of Bon Conseil has voted in favour of its suppression and that other houses are in a very fragile situation.

We propose that the Canadian Region become a sub-region under the supervision of another Region of the Order. This other Region would represent the sub-region at the Central Commission. This arrangement would remain in force until the General Chapter of 2025.

YES 4 NO 0 ABSTENTIONS 0

N.B. Mother Alfreda was unable to take part in this meeting and this vote, because she was in hospital after a stroke. Her community had, nonetheless, agreed to the Canadian Region becoming a sub-region.

VOTE 2

Given that the Central Commission of 2019 had asked the communities involved in the experimental changes of filiation organized at the General Chapter of 2017 to write a report on their experience, in view of lightening the programme of the next General Chapter:

We recommend that the Abbot General and his Council approve, prior to the General Chapter of 2022, the new filiations of those communities that have expressed the wish to make the new arrangement permanent.

YES 4 NO 0 ABSTENTIONS 0

VOTE 3

We ask the Generalate to publish the approval of the new filiations on the Order's website.

YES 4 NO 0 ABSTENTIONS 0

N.B. As with vote 1, Mother Alfreda was absent from this meeting and these votes. She had, however, made known her agreement with these proposals in the course of an earlier meeting.

VOTOS

N.B. La Madre Alfreda, hospitalizada con un derrame cerebral, no pudo participar de las reuniones cuando los superiores tomaron estos votos. Sin embargo, su comunidad había dado su consentimiento para que la Región de Canadá se convirtiera en una subregión, y ella misma había expresado su acuerdo a las propuestas relativas a la aprobación de las filiaciones.

VOTO 1

- 1) Considerando que la Región de Canadá es la que tiene menos casas.
- 2) Considerando que la comunidad de las Praderas acaba de ser abolida, que la comunidad de las Hermanas del Buen Consejo ha votado a favor de abolirla, y que otras casas se encuentran en una situación muy frágil.

Proponemos que la Región de Canadá se convierta en una subregión bajo la supervisión de otra Región de la Orden. Esta otra Región representaría a la subregión en la Comisión Central. Esta estructura estaría vigente hasta el Capítulo General de 2025.

SI 4

NO 0

ABSTENERSE 0

VOTO 2

Considerando que la Comisión Central de 2019 solicitó una encuesta sobre la experiencia de las nuevas filiaciones tras el CG de 2017. Para aligerar el programa del próximo CG:

Recomendamos que el Abad General y su Consejo aprueben, antes de la CG de 2022, las nuevas filiaciones de los monasterios interesados que han expresado el deseo de hacer permanente este nuevo vínculo de filiación.

SI 4

NO 0

ABSTENERSE 0

VOTO 3

Solicitamos a la Casa Generalis que dé a conocer las aprobaciones de las nuevas filiaciones en el sitio web de la Orden.

SI 4

NO 0

ABSTENERSE 0